

La responsabilité de l'IA : chimère ou réalité juridique

Colloque en partenariat avec l'INRIA Lille

L'ÉRADP - CRDP

Le jeudi 28 mars 2024

9h : Ouverture du colloque

Stéphane Huot, Directeur de l'INRIA Lille, **Christophe Mondou**, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Lille, **Jean-Claude Planque**, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lille et **Juliette Jombart**, Maîtresse de conférences en droit privé à l'Université de Lille

Présidence : **Corinne Robaczewski**, Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lille et Codirectrice de l'Équipe de Recherche Appliquée au Droit Privé (CRDP)

I. L'IA sous l'angle du droit pénal

9h20 : La criminologie appréhendée par les nouvelles technologies, **Frédéric Archer**, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lille, Codirecteur de l'Institut de criminologie de Lille, Colonel (RCDS) de la gendarmerie nationale

9h40 : Le rôle de l'IA dans la matière pénale, **Sophie Sontag Koenig**, Maîtresse de conférences, Université Paris Nanterre

10h : La responsabilité pénale de l'IA, **Dimitri Rose**, Doctorant à l'Institut catholique de Lille

10h20 : Le rôle de l'IA dans l'enquête pénale, **Colonel Bertrand MICHEL**, Commandant de la section de recherches de Lille-Villeneuve d'Ascq, accompagné d'un enquêteur spécialisé Ntech

Débats et pause

II. L'IA sous l'angle du droit européen

11h : Qu'est-ce qu'une IA ?, Réponse de l'IA par l'IA

11h20 : Le règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act), **Nathalie Nevejans**, Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Artois, Titulaire de la Chaire IA Responsable de l'Université d'Artois, et membre du Centre Droit Éthique et Procédures (CDEP) de la Faculté de droit de Douai

11h40 : Protection des données personnelles et développement des IA. Une conciliation impossible ? **Marcel Moritz**, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Lille

Débats et pause

Présidence : **Jean-Yves Maréchal**, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lille et Codirecteur de l'Institut de criminologie de Lille

III. L'IA sous l'angle du droit privé

14h : Interagir avec une intelligence artificielle : Un dialogue humain-système comme les autres ? **Dominique Knutsen**, Maîtresse de conférences en psychologie expérimentale, laboratoire SCALab à l'Université de Lille

14h20 : L'intelligence artificielle saisie par le droit de la consommation : quelle protection pour le consommateur ? **Juliette Sénéchal**, Professeure de droit privé à l'Université de Lille

14h40 : Le médecin utilisateur d'outils d'IA : la responsabilité médicale à l'épreuve de l'IA, **Alison Blondeau**, Doctorante à l'Université d'Artois et membre du Centre Droit Éthique et Procédures (CDEP) de la Faculté de droit de Douai

Débats et pause

IV. L'IA sous l'angle du droit public

15h20 : L'IA éthique et équitable, **Marc Tommasi**, Professeur en informatique à l'Université de Lille et responsable de l'équipe MAGNET de l'INRIA Lille

15h40 : La responsabilité de l'administration face à l'IA, **Christophe Mondou**, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Lille

16h : Témoignage sur l'utilisation de l'IA au sein de l'administration, **Gilles Clabecq**, Chef du bureau « programmation des contrôles et analyse des données » au sein de la sous-direction du contrôle fiscal de la DGFIP

Conclusion et clôture